



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2016-092

AVIS RELATIF AU RAPPORT
ET SCHEMA DE MUTUALISATION
2015-2020 DU TCO

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 27 JUIN 2016

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**AVIS RELATIF AU RAPPORT ET SCHEMA DE MUTUALISATION 2015-2020 DU
TCO**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-007-CC-7 en date du 21 décembre 2015 du Conseil Communautaire du Territoire de la Côte Ouest,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales » et « Aménagement – Travaux – Environnement » du mardi 17 mai 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 7 juin 2016 intitulé « Avis relatif au rapport et schéma de mutualisation 2015-2020 du TCO »,

Après discussion et la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot)

DÉCIDE

Article 1 : d'entériner les avis et commentaires exposés dans la note présentée au Conseil Municipal,

Article 2 : d'autoriser le Maire à les transmettre au Territoire de la Côte Ouest (TCO).

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

AVIS RELATIF AU RAPPORT ET SCHEMA DE MUTUALISATION 2015/2020 DU TCO

1. Contexte

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, d'établir un rapport relatif à la mutualisation des services entre l'EPCI et ses communes-membres.

Par délibération n°2015-007-CC-7 en date du 21 décembre 2015, le conseil communautaire du TCO a approuvé son rapport relatif à la mutualisation des services sous réserve des avis favorables de chaque conseil municipal.

Le TCO ayant communiqué les documents à la Ville le 21 mars 2016, celle-ci dispose, à compter de cette transmission, d'un délai de trois mois pour faire parvenir son avis.

2. Présentation du rapport relatif à la mutualisation des services

Le rapport de mutualisation des services du TCO se décompose de la manière suivante :

- a. Un **bilan des mutualisations existantes** dans les domaines suivants :
 - la gestion des déchets,
 - la gestion des ports de plaisance,
 - le partage de matériels et son évolution vers la SPL « évènementiel »,
 - les groupements de commandes et l'évolution vers la centrale d'achat.
- b. Un **schéma de mutualisation des services** 2015-2020 décliné en trois axes :
 - la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) commun,
 - l'étude d'une mutualisation des ressources documentaires (et archives),
 - la formalisation des mises à disposition de services.

3. Avis de la Ville du Port par thématique

De manière générale, la Ville du Port est en attente de partage d'informations, de concertation, de transparence et d'équité en ce qui concerne la mutualisation des services et des compétences.

- a. La gestion des déchets

La Ville du Port est favorable à la mutualisation des prestations et des compétences concernant la propreté urbaine, notamment en termes de :

- balayage mécanisé sous forme de prestations de service ;
- regroupement des moyens humains au sein d'une régie intercommunale (mutualisation ascendante) pour assurer les missions de nettoyage manuel des marchés forains, de collecte et remplacement des corbeilles à papier, d'aménagement des points de regroupement des déchets, d'enlèvement des graffitis, etc.,
- groupement de commandes pour l'acquisition de matériel (compacteurs de cartons, matériel de sensibilisation lors des évènements...).

Les nouveaux champs d'intervention retenus en 2016 dans le cadre du Plan intercommunal de propreté urbaine devront constituer un réel complément des missions intercommunales existantes.

- b. La gestion des ports de plaisance

Afin de garantir un fonctionnement optimisé des espaces de plaisance, la régie des ports de plaisance devra définir des stratégies de développement cohérentes avec la vision communale de l'aménagement du territoire.

Une réflexion devra être engagée pour le traitement des espaces à l'interface Ville/ port de plaisance (circulation routière et piétonne, parking, gestion et entretien des espaces verts, sécurisation et animation, etc.).

c. Le partage de matériels et son évolution vers la SPL « évènementiel »

La Ville n'entend pas s'engager sur une mutualisation des matériels évènementiels et sur la création d'une SPL en charge des évènementiels.

d. Les groupements de commandes et l'évolution vers la centrale d'achat

Le rapport de mutualisation des services du TCO fait état de la mise en place de divers groupements de commandes avec les communes-membres.

1/ La mission d'expertise initiée en 2010, dans le cadre du projet d'appui à la réalisation du diagnostic d'aménagement territorial de Tamatave (ADATT) n'a pas vocation à être maintenue. En effet, la Ville ne souhaite pas s'engager davantage dans ce projet.

2/ Le groupement de commandes relatif à la « valorisation des boues de station d'épuration »

Le projet de groupement de commandes portant sur la « valorisation des boues de station d'épuration » initié en 2012 n'a pas abouti. La Ville a sollicité le TCO à plusieurs reprises sur ce dossier, malheureusement sans succès, l'intercommunalité n'ayant jamais donné suite aux demandes de la Ville. Il apparaît que le transfert de la convention entre le TCO, la Ville et les universités de Maurice et de La Réunion n'a pas été correctement opéré, ILEVA ne disposant à ce jour d'aucun élément juridique lui permettant d'assurer le suivi de ce programme. La Ville regrette vivement le désengagement du TCO qui pénalise les acteurs financiers et universitaires impliqués dans cette démarche.

Dans le cadre du transfert prochain de diverses compétences à l'intercommunalité, la problématique de la valorisation des boues de station d'épuration n'a fait l'objet d'aucune réflexion préalable et demeure entière à l'échelle de l'île. En outre, rappelons que dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du SIAPP, le choix de la filière boue s'était basé sur l'engagement du TCO à développer à l'échelle du territoire une unité de co-compostage, aujourd'hui assurée par un acteur privé et soumise à d'importantes contraintes d'implantation.

Il est donc nécessaire de disposer d'une visibilité à court et long termes sur ce dossier et de clarifier, au plus vite, les positionnements d'ILEVA et de l'intercommunalité. La Ville souhaite que le TCO s'engage à relancer ce projet dans les meilleurs délais.

3/ Le groupement de commandes relatif à l'aménagement de la zone arrière portuaire

La ville du Port est étroitement associée à la mise en œuvre de cette réflexion bien que le groupement de commande ne concerne que le TCO et le Grand Port Maritime. La gouvernance de cette étude tarde cependant à se mettre en place en raison de délais de traitement particulièrement longs : depuis février 2015 et le début des échanges, la Ville est toujours dans l'attente du démarrage de l'étude.

4/ La création d'une centrale d'achat

Parallèlement à ces projets de groupements de commandes, les services du TCO et les communes-membres ont travaillé à la mise en place d'une centrale d'achat, sous forme associative.

L'objectif est de mutualiser les procédures de marchés publics afin de bénéficier de tarifs réduits.

La ville du Port, favorable au dispositif, regrette l'absence d'échanges préalables à la constitution de l'association en particulier sur les aspects relatifs à la création d'emplois et au contenu du règlement intérieur.

A ce jour, cinq appels d'offres sont en phase d'analyse des offres avant notification ou en attente de lancement de procédure. Il s'agit de marchés relatifs aux fournitures de bureau, au carburant, aux produits d'entretien, aux billets d'avion et au matériel informatique.

e. La création d'un Système d'Information Géographique (SIG) commun

Cette mutualisation revêt un intérêt en matière de mise à disposition de toutes les données actualisées non confidentielles (outil DigDig).

En matière de gestion des données sensibles, il convient d'avoir la certitude que :

- la diffusion vers les communes du travail de traitement des données et d'analyse des productions cartographiques sera effective,
- le TCO, en tant que prestataire de service, sera prompt à répondre aux sollicitations des communes.

f. L'étude d'une mutualisation des ressources documentaires (et archives)

Dans le cadre de la mise en place d'une éventuelle mutualisation des ressources documentaires et archivistiques porté par le TCO, la Direction de l'Information et des nouvelles technologies a été conviée à plusieurs réunions de travail.

Les rencontres relatives au volet documentation ont permis d'établir :

- un état des lieux des pratiques,
- un inventaire des ressources existantes,
- une réflexion sur la mise en place d'un réseau interprofessionnel de l'information,
- un projet de charte,
- une stratégie de travail à affiner en cas de poursuite du projet.

Ces échanges permettront :

- d'améliorer l'accès à l'information dans les communes-membres,
- de traiter les fonds avec un outil commun,
- de réaliser des économies budgétaires en regroupant les achats,
- d'élaborer des nouveaux supports (dossiers documentaires, revues administratives, veille documentaire, etc.).

En matière de mutualisation des archives, le TCO ne s'est pas encore positionné sur le sujet. Au regard des enjeux fonctionnels, juridiques et historiques, il apparaît que les archives municipales devront être maintenues en mairie.

Toutefois, la mutualisation peut intervenir sur :

- la mise en place et l'acquisition d'un système d'archivage électronique (SAE),
- le cofinancement de l'agrandissement des salles de conservation,
- l'achat groupé de matériels spécifiques aux archives.

g. La formalisation des mises à disposition de services.

La seule mise à disposition de service envisagée par la Ville concerne le guichet d'accueil, d'enregistrement et d'information en matière de demande de logement social. Un équivalent temps plein est, à ce jour, susceptible d'être transféré ou mis à disposition du TCO. Les échanges avec le TCO sur cette question n'ayant pas encore abouti, cette question devra être réexaminée ultérieurement.

h. Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Bien que cela ne fasse pas partie des grands axes de cette délibération, il serait intéressant de s'interroger, pour la phase opérationnelle du NPNRU, sur l'implication de l'Intercommunalité via la contractualisation d'une participation financière ou le transfert du suivi et de la mise en œuvre du NPNRU.

L'ensemble de la commune étant concerné par le projet d'EcoCité, il conviendrait de définir, avec le TCO, les opérations susceptibles d'être identifiées comme des actions phares de l'EcoCité et d'envisager la mise à disposition du personnel afférent.

i. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La mise en place d'un PLUi impose de définir un calendrier de mutualisation des savoir-faire afin de tendre vers un document de planification et permettre la mise à disposition des services pour les instructions des autorisations des droits des sols.

Au regard des avis et commentaires mentionnés dans le présent rapport sur le schéma de mutualisation 2015/2020 du TCO, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'entériner les avis et commentaires exposés,
- d'autoriser M. le Maire à les transmettre au TCO.

Affaire suivie par la Direction des affaires générales